

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

A.F.G. L'OUSTAL
Adèle LABONNE
05.53.36.21.36
adele.labonne@cneap.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Conditions d'accès :

Etre âgé de plus de 18 ans le 31 décembre de l'année de passage de l'examen. Etre titulaire d'un CAP ou d'un BEP ou d'un diplôme supérieur (ce qui donne droit aux dispenses des domaines généraux) Dossier de candidature à renseigner Entretien de motivation avec un formateur CPF ou PTP possible

Prérequis pédagogiques :

Etre titulaire d'un CAP ou d'un BEP ou d'un diplôme supérieur (ce qui donne droit aux dispenses des domaines généraux)

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le titulaire de ce CAP AEPE est un professionnel de l'accueil et de la garde des jeunes enfants. Par ses activités (aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux divers...). Il contribue à leur éducation. Il les aide à acquérir leur autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice) et participe à leur développement affectif et intellectuel. Il assure l'entretien courant et l'hygiène des locaux et des équipements. Le diplômé peut travailler en école maternelle, en crèche, en halte garderie ou en centre de vacances. Il exerce souvent les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

Contenu et modalités d'organisation

3 Unités de formation : UP1 : accompagner le développement du jeune enfant UP2 : exercer son activité en accueil collectif UP3 : exercer son activité en accueil individuel

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Modularisé

Validation(s) Visée(s)

CAP accompagnant éducatif petite enfance - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)



Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale à son domicile (à condition d'être agréé), ou comme salarié d'employeur particulier ou de services d'aide à domicile au domicile des parents. Il peut également exercer dans des structures collectives : école maternelle, crèche collective, halte garderie, garderie périscolaire, centre de loisirs sans hébergement, centre de vacances collectifs d'enfants ainsi que tout établissement d'accueil.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00190601	du 07/09/2020 au 10/05/2021	Villeneuve-sur-Lot (47)	A.F.G. L'OUSTAL		MON COMPTE FORMATION	FPC
00226069	du 06/09/2021 au 05/05/2022	Villeneuve-sur-Lot (47)	A.F.G. L'OUSTAL		MON COMPTE FORMATION	FPC
00226068	du 06/09/2021 au 05/05/2022	Villeneuve-sur-Lot (47)	A.F.G. L'OUSTAL		MON COMPTE FORMATION	FPC
00302475	du 26/09/2022 au 10/05/2023	Villeneuve-sur-Lot (47)	A.F.G. L'OUSTAL		MON COMPTE FORMATION	FPC

00369560

du 05/09/2023 au
17/05/2024

Villeneuve-
sur-Lot (47)

A.F.G. L'OUSTAL

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00470993

du 10/09/2024 au
16/05/2025

Villeneuve-
sur-Lot (47)

A.F.G. L'OUSTAL

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00590937

du 29/09/2025 au
20/05/2026

Villeneuve-
sur-Lot (47)

A.F.G. L'OUSTAL

MON
COMPTE
FORMATION

FPC